

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2015

---

FIN DE VIE - (N° 2435)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS16

présenté par  
Mme Massonneau, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

Au début de l'alinéa 8, substituer à la référence : "*Art. L. 1111-14-2*", la référence : "*Art. L.1111-13-3*".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.